

## COMPTE RENDU Conseil municipal du 5-12-2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 5 décembre à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de Bélâbre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Laurent LAROCHE, maire de Bélâbre.

**Date de convocation du Conseil :** 28 novembre 2022.

**Présents :** Laurent LAROCHE Maire, Vanessa BARBONNAIS, Laurence BARITAUD, Claire BOURGOIN-MAIMIN, Aude DESTOUCHES, Sandra DUBOS, Christian GUILLOT, Paul JEANNEAU, Michel JOUANNEAU, Vincent MANTEAU, Suzanne MARCHAND, Jacques MARTINAUD, Alain NEVIÈRE.

**Absents excusés :** Karine BERTHOMMIER qui a donné pouvoir à Aude DESTOUCHES et Jean-Marc POUGET qui a donné pouvoir à Laurence BARITAUD.

**Secrétaires de séance :** Claire BOURGOIN-MAIMIN et Jacques MARTINAUD.

### Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la précédente séance,

- 1 - Prêt bancaire,
- 2 - Taxe d'aménagement,
- 3 - Dossier DETR chauffage école,
- 4 - Dossier DETR Cabinet médical,
- 5 - Admission en non-valeur,
- 6 - Motion Comité de défense de la Gare d'Argenton,
- 7 - Adhésion 2022/2023 Comité de défense de la Gare d'Argenton,
- 8 - Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,
- 9 - Question diverses.

### Objet : Approbation du compte-rendu de la précédente séance

La séance a débuté à 20h par l'approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil municipal du 17 octobre 2022. Un document lui est joint, qui comporte les délibérations prises lors de ce conseil ainsi que celles déjà acquises lors des précédentes assemblées ; il sera archivé en mairie et servira de document officiel pour toute publication (site Internet de la commune, bulletin municipal, etc.).

### Objet : Prêt bancaire

N° 2022-05-12-0001

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'actualisation des propositions reçues à propos de l'emprunt pour le financement des travaux du plan d'eau et de l'espace socio-culturel Joséphine Baker à raison de 133 000 euros.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre de la Caisse d'Épargne Loire Centre 12 rue de Maison Rouge 45146 Saint-Jean-de-la-Ruelle ;
- emprunt d'un montant de 133 000 euros sur une durée de 15 ans ;
- taux fixe de 3,20 %, périodicité annuelle, date de la première échéance 28 janvier 2024, déblocage des fonds au 28 janvier 2023 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir.

### Objet : Taxe d'aménagement

N° 2022-05-12-0002

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- adopte le reversement à la CDC MOVA, qui possède la compétence Urbanisme, de 100 % de la taxe d'aménagement pour les opérations ayant lieu uniquement sur les zones d'activités économiques (ZAE) dont elle est propriétaire ;
- approuve la convention de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement de la commune de Bélâbre à la CDC MOVA pour 100 % de la taxe d'aménagement pour les opérations ayant lieu uniquement sur les zones d'activités économiques (ZAE) dont la CDC MOVA est propriétaire ;
- habilite le Maire ou son représentant à signer ladite convention ou tout acte afférent.

### Objet : Dossier DETR chauffage école

N° 2022-05-12-0003

Après avoir pris connaissance des différents devis fournis par trois entreprises (VAL'ELEC, EURL Michel BORDIER et SAS R. ROBY) pour remplacer la chaudière de l'école par des systèmes de pompe à chaleur (air-air et/ou air-eau), le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer un projet de subvention auprès de l'État, soit sous forme de DETR soit à l'aide du « Fonds vert » (fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires).

Le coût à prévoir ne nécessite pas d'avoir recours à un appel d'offres.

### Objet : Dossier DETR Cabinet médical

#### **N° 2022-05-12-0004**

Le Dr MUREAU porte un projet de coopération pluriprofessionnelle entre médecins généralistes et infirmières intégrées au cabinet du praticien. Il s'adjointra les services d'une infirmière à temps plein pour lui libérer du temps médical et d'une infirmière une journée par semaine pour l'accompagnement individuel de patients atteints de maladies chroniques en complément de la pratique médicale dispositif ASALEE – Actions de Santé Libérale En Equipe. Il a en outre conforté son remplacement par un médecin qui termine sa thèse et renforce l'offre médicale par la présence d'un médecin-adjoint encore étudiant pour une semaine par mois.

Après une réflexion menée au niveau intercommunal avec les différents professionnels de santé, il est proposé l'ouverture d'une maison pluridisciplinaire de santé à Saint-Benoît-du-Sault et d'un cabinet médical dans chaque commune possédant une pharmacie (Bélâbre, Chaillac, Prissac).

À Bélâbre, l'étude de l'accueil de l'équipe du Dr Mureau s'oriente vers l'ancien bâtiment Le Coigneux entre la Mairie et la Poste. Pour la réhabilitation du rez-de-chaussée de ce bâtiment selon le préprojet présenté au Conseil municipal (création de cinq salles de consultation, deux salles d'attente, une salle de repos, deux WC, une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite ; montant prévisionnel d'environ 200 000 euros selon les devis fournis) la commune peut demander des subventions à l'État (DETR) et au Département (FAR). La CDC MOVA, qui possède la compétence Santé, assurera 25% du coût HT. Il restera environ 20 % du montant total à la charge de la commune.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer ces deux dossiers de demandes de subvention.

#### **Objet : Admission en non-valeur**

##### **N° 2022-05-12-0005**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur du titre n° 5143530131 pour un montant de 70,56 euros que le comptable du Service de gestion comptable du Blanc n'a pas pu recouvrer sur le budget Assainissement de la commune.

Il autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

#### **Objet : Motion Comité de défense de la Gare d'Argenton**

##### **N° 2022-05-12-0006**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la motion du Comité de défense de la gare d'Argenton-sur-Creuse.

#### **Objet : Adhésion 2022/2023 Comité de défense de la Gare d'Argenton**

##### **N° 2022-05-12-0007**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune de Bélâbre au Comité de défense de la gare d'Argenton-sur-Creuse pour un montant de 10 euros annuels.

#### **Objet : Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**

##### **N° 2022-05-12-0008**

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (aux chapitres 21 et 23) dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

#### **Objet : Question diverses**

- **Indemnités pour les employés de la commune** : Monsieur le Maire propose au Conseil les modifications suivantes du régime indemnitaire de certains agents :

- la fixation systématique à zéro du complément indemnitaire annuel (CIA) ;
- l'augmentation de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE), prime mensuelle, pour Véronique LARBALÈTE, ATSEM, à hauteur de celle de sa collègue de la cantine ;
- l'avancement de grade de Nicolas JEANNETON au 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;
- l'avancement de grade de Pascale LEBLANC au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité ces quatre propositions.

- **Antenne / pylône téléphonique** : Monsieur le Maire informe le Conseil que le Département va procéder, dans un délai de deux à trois ans, au remplacement du pylône de téléphonie de Bélâbre (démantèlement de l'actuel et construction d'un nouveau pylône à 20m au moins de l'existant). Une parcelle de 390m<sup>2</sup> attenante à l'existante sera cédée gratuitement par la commune pour la réalisation de ce projet. L'opérateur BOUYGUES TELECOM construira le pylône et les aires techniques. Les quatre opérateurs de téléphonie mobile (BOUYGUES TELECOM, SFR, ORANGE et FREE MOBILE) seront présents sur le futur pylône.

- **État de l'avancement du dossier d'installation de panneaux photovoltaïques au lieu-dit « Les Tardets »** : le projet a reçu un avis positif de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) et est en attente de l'avis de la Chambre d'Agriculture. L'installation devrait être mise en route début 2024.

- **Dossier Chambre du « poilu »** : Michel JOUANNEAU, sur sa propre demande, est désigné conseiller délégué au pilotage du comité chargé du transfert de la *Chambre du « Poilu »*. Il propose de prendre la responsabilité d'activer tous les contacts nécessaires avec des prestataires de conservation et de restauration, de déménagement spécialisé, de

muséographie, de lieu d'accueil avec devis de travaux ; il travaillera à la recherche de fonds, d'appuis médiatiques, de statuts juridiques ; il sera l'interlocuteur de Monsieur et Madame TABOT, propriétaires. Son souhait est que cette chambre unique en France soit conservée à Bélâbre et présentée à la visite comme un patrimoine de type historique et culturel. Il fera un point sur l'avancement de ce dossier lors de chaque réunion du Conseil.

- **Information sur le nouveau PLUI** : il ne sera plus possible de construire en 2024 une maison sur un terrain dans un hameau, seules des extensions seront possibles (25 % de la surface maximum). Sur l'ensemble de la CDC MOVA, seuls 12 hectares seront constructibles dans le nouveau PLUI. Très peu de terrains resteront constructibles à Bélâbre lorsque le PLUI sera voté.

- **Comité d'organisation du Marché de Noël** : Monsieur le Maire demande que la commune accorde une subvention exceptionnelle de 100 euros au comité d'organisation du Marché de Noël qui a pris à son compte le vin d'honneur. Cette subvention rentrera dans le budget de d'auberge, dédié au Téléthou.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette demande.

- **Rencontre avec le nouveau colonel de Gendarmerie** : elle se fera dès que la brigade de Bélâbre sera complète pour une présentation de l'équipe et un échange avec le Conseil municipal.

- **Première tranche de travaux de réfection des trottoirs** : elle est prévue pour février/mars. Le devis est signé.

- **Arbres morts** : Michel JOUANNEAU informe avoir été questionné sur la question des arbres morts. Selon les emplacements il faudra statuer : retrait ou maintien pour la biodiversité, voire la renaissance ?

- **Projet Âges et Vie** : Monsieur le Maire nous annonce que l'achat des deux terrains sera finalisé dans les deux mois qui viennent, avec un début des travaux au premier semestre 2023.

- **Dossier Boucherie** : la CDC MOVA a décidé l'achat de la boucherie. Le futur boucher travaille sur le projet des travaux à prévoir dans l'espoir d'une ouverture avant ou après l'été 2023.

- **Familles Rurales** : un courrier de Familles Rurales pour demander à Monsieur le Maire l'autorisation d'utiliser les locaux de la partie centrale de l'école à la place de ceux de Pomme d'Api pendant les petites vacances a été présenté.

La proposition est acceptée par le Conseil.

- **Motion du congrès des maires** : Monsieur le Maire nous avise d'une demande de soutien reçue de l'Association des Maires de France : elle souhaite l'envoi d'une motion de notre assemblée pour indexer la DGF sur l'inflation 2023, pour maintenir l'indexation des bases fiscales sur l'indice des prix à la consommation de novembre 2022 (6,8%), pour renoncer à la suppression de la CVAE ou revoir les modalités de sa suppression, pour renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement de l'action locale, pour réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA, pour rénover les procédures d'attribution de la DETR et de le DSIL. Concernant la crise énergétique, elle demande à la commune de soutenir les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus, à savoir : créer un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV).

Le Conseil adopte cette motion à l'unanimité.

- **Nouveaux tarifs 2023 du camping et des chalets** : Alain NEVIÈRE nous fait part du projet de tarification.

- 10 euros/jour pour l'emplacement au camping + 2 adultes (inchangé)
- 5 euros /d'électricité pour les camping-cars (+ 1 euro)
- 4 euros /d'électricité pour les tentes (inchangé)
- 350 euros/chalet et par semaine en haute saison (+ 30 euros)
- 250 euros/chalet et par semaine en moyenne saison (+ 20 euros)
- 200 euros/chalet et par semaine en basse saison (+ 20 euros)
- Instauration d'1euro/nuitée pour les animaux dans les chalets
- 0,20 euros/nuitée de taxe de séjour pour les plus de 18 ans (inchangé)
- Instauration d'un chèque de caution de 50 euros pour le ménage dans les chalets en fin de séjours.

Le Conseil adopte à l'unanimité l'ensemble des nouveaux tarifs.

- Monsieur le Maire exprime ses remerciements.

#### **Calendrier :**

10 décembre 2022 : fête de la Sainte-Barbe ;

14 janvier 2023, 11h : vœux du maire ;

Prochaine séance du conseil municipal à fixer.

La séance est levée à 23h 45.